



Décès durant la mise en surendettement

Par mobhandia

Bonjour

Je m'oppose depuis des années à la mise en surendettement d'une personne qui me doit de l'argent. J'ai une hypothèque judiciaire sur son bien immobilier.

Actuellement, la situation est la suivante : la personne a fait une demande de mise en surendettement en janvier 2025, je m'y suis opposé, la dernière audience devant le juge a eu lieu en septembre 2025, le juge doit rendre sa décision finale en novembre 2025

La personne qui avait fait la demande de mise en surendettement vient de décéder. Cela va t il interrompre la procédure ou est que ça ne change rien ? Dans tous les cas dois je attendre la décision du juge en novembre ou puis je agir d'une façon quelconque ?

Je vous remercie par avance pour tous renseignements

Par Isadore

Bonjour,

La procédure de surendettement a pris fin en ce qui concerne cette personne. Reste à voir ce que décideront ses héritiers s'ils ont connus : accepter ou refuser la succession. S'ils la refusent il faudra avec les autres éventuels créanciers vous contenter des biens du défunt.

Par mobhandia

Merci beaucoup pour votre réponse.

Pouvez vous me préciser un détail ? Vous écrivez "la procédure de surendettement à pris fin en ce qui concerne cette personne". Mais la demande de surendettement n'était pas encore acceptée (décision attendue pour novembre). La demande est elle abandonnée ? Ou ira t elle dans tous les cas jusqu'à son terme ?

En gros la demande de mise en surendettement peut elle être interrompue, abandonné, suite au décès ; où continue t elle dans tous les cas, même si la personne est décédée ?

Merci pour votre aide